PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 août 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 août, à 19 heures, le Conseil Municipal de MAZERAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Micheline BERTHELOT, Maire.

Date de la convocation et publication : 20 août 2019

<u>Présents</u>: BERTHELOT Micheline – CHEMINADE Monique - BOLLEAU Bernard - GACHIGNARD Danielle - GILBERT Christian - GRELET Jean-Claude - MARCHAL Sylvain MARCELLIN Éric –

MÉMAIN Martine - RINJONNEAU Éric - VINET Micheline - VIOLLEAU Christophe

Excusé: BARBIER Mathieu

Absents: PERTUS Virginie – PITARD Jean-Claude

Secrétaire de séance : Micheline VINET

Ouverture de la séance à 19h00

ORDRE DU JOUR

- Modification du tableau des effectifs
- Acquisition d'un broyeur à végétaux
- Décision modificative au budget
- Changement de dénomination et modification des statuts du Syndicat des Eaux
- Questions diverses

1° Modification de l'ordre du jour

Sur demande de Madame le Maire, motivée par le fait qu'un dossier demandant délibération est arrivé entre la date de convocation et la réunion du Conseil municipal et qu'il convient de délibérer en les meilleurs délais, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour le sujet suivant : Défense Incendie : poste d'un poteau incendie et demande de subventions

2° Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent de catégorie C est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise et qu'il serait souhaitable de créer le poste correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de créer 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2019 et de modifier en conséquence le tableau des effectifs
- d'autoriser le maire à effectuer les démarches nécessaires pour ce dossier

3° Acquisition d'un broyeur à végétaux

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'acheter un broyeur de végétaux et présente plusieurs devis pour ce type de matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 11 voix Pour et une abstention :

- d'acquérir un broyeur de végétaux auprès de Espace Tardy pour 1 922.25 € hors taxes
- d'autoriser le Maire à signer le devis et tous documents relatifs à cet achat

4° Défense incendie – Pose d'un poteau Route de Taillebourg

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en vertu du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie et considérant l'importance d'organiser et structurer la Défense Incendie sur le territoire communal, il y a nécessité de mettre en place un poteau incendie Route de Taillebourg.

Madame le Maire présente un devis de la RESE qui s'élève à 2 366 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au projet d'installation d'un poteau incendie Route de Taillebourg et d'accepter le devis de la RESE
- de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R pour ces travaux dont le plan de financement sera le suivant :

DETR (sollicité)	1 419.60 €
Conseil Départemental (sollicité)	473.20 €
Fonds propres	473.20 €

5° <u>Décisions modificatives au budget</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser le virement de crédits suivant :

entretien de la voirie - 5 500 € Achat d'un broyeur à végétaux + 2 500 €

Poteau incendie Route de Taillebourg + 3 000 €

6 ° Changement de dénomination et modification des statuts du Syndicat des Eaux

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du 20 juin 2019 approuvant le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eau 17.

Madame le Maire donne lecture de la note de synthèse transmise par le Syndicat des Eaux.

Vu la délibération du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime en date du 20 juin 2019 approuvant le changement de dénomination et la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat,

Considérant que conformément à la procédure prévue aux articles L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres adhérents du Syndicat disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification statutaire,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eau 17
- Approuve la modification des statuts tels que présentés
- Approuve l'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime (Eau 17) de la Ville de SAINTES pour les compétences eau potable et assainissement collectif

QUESTIONS DIVERSES

NÉANT

Séance levée à 20 h 05